



Échange terrain de la copropriété

Par **sandroq**, le **11/06/2009** à **14:58**

Bonjour,

Nous avons acheter un appartement dans une petite copropriété en septembre 2008. Cette copropriété capprend en plus un batiment en long pour les garages.

Mais un des derniers garages (tout a gauche) a été contruit en 1965 sur le terrain voisin.

Lors de notre dernière assemblé général (4 juin 2009) Nous avons entendu parler d'un échange de terrain.

En effet en 2004 il a été voté positif un échange .

Nous sommes 7 nouveaux propriétaires et peronnes n'étaient au courant et pas d'accord pour l'échange.

Pouvons nous refuser, annuler et repropofer autres choses?

Quel peux t'on faire en tant que nouveaux propriétaire?